

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

# PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MARS 1906

---

COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1905

---

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1906

## AVIS IMPORTANT

---

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de ....., nette des droits d'enregistrement et de mutation.

---

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

18210  
FJC 131

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

## PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MARS 1906



COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1905

---

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1906

**FONDATEUR.**

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

**PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :**

M. LÉON LEFÈBRE, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

**PRÉSIDENT :**

M. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

**VICE-PRÉSIDENTS :**

MM. GOMOT, ancien ministre de l'agriculture, sénateur.  
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat.

**SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :**

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu in-extenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

**TRÉSORIER :**

M. ROUS, sous-chef de bureau en retraite au ministère de la Guerre.

**MEMBRES DU CONSEIL :**

MM. CLAIRIN, avocat, ancien conseiller municipal.  
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de Cassation.  
MAURICE FAURE, sénateur.  
GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.  
LEPOITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.  
LORTAT JACOB, avoué honoraire.  
MADRE, premier président honoraire.  
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.  
Dr MOTET, membre de l'Académie de médecine.  
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'état, membre du Conseil supérieur des prisons.

**Dames patronnesses :**

M<sup>mes</sup> AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.  
BOBIERRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue Las-Cases, 15.  
DUPUY, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.  
GRANDMANGE, rue de Furstemberg, 6.

**Bureau central, rue de l'Université, 174.**

*Chef de bureau :* M. PERRIN.

**Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.**

*Directrice :* M<sup>me</sup> JEAUCOUR.

*Directrice de l'atelier de brochage :* M<sup>me</sup> SÉGUY.

**Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.**

*Fondation LAUBESPIN.*

*Directrice :* M<sup>me</sup> LASENNE.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

POUR LE

**PATRONAGE DES LIBÉRÉS**

Assemblée Générale du 14 Mars 1906

Présidence de M. BÉRENGER

SÉNATEUR

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée avait été convoquée rue de Lourmel, 49, à l'asile des femmes, dans les nouveaux bâtiments élevés en remplacement de ceux expropriés pour l'établissement de la rue Frémicourt, sur une partie des jardins attenant à la petite maison occupée par la Directrice.

M. le Président fait visiter aux membres présents les nouvelles installations de l'atelier, du dortoir, des magasins, du bureau et de l'appartement de la Directrice de l'atelier. Il ouvre ensuite la séance et rend hommage à l'habileté avec laquelle l'architecte, M. Masson-Détourbet, a su satisfaire aux exigences de l'œuvre du patronat et de l'industrie d'assistance par le travail qu'elle a créée. La rapidité avec laquelle les travaux ont été conduits et achevés a permis à la Société de se transporter dans ses nouveaux locaux, sans aucune suspension dans l'activité du travail. C'est un résultat considérable dû à son active direction et à sa bienveillante sollicitude.

M. Masson-Détourbet donne diverses explications sur les plans et sur les causes diverses qui ont, par suite d'installations nouvelles non prévues dans le devis primitif, telles qu'établissement d'un calorifère, construction d'une écurie

et d'une remise, etc., motivé des dépenses inattendues. Il n'est pas encore en mesure d'apporter un règlement définitif. Mais il y a lieu d'espérer que le chiffre de la dépense totale n'excédera pas 70.000 francs.

L'assemblée lui vote des remerciements.

M. le Secrétaire général a la parole pour la lecture du rapport annuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons encore à vous signaler, pour l'atelier de brochage, un déficit de 7.438 francs 48 centimes. C'était un préjudice trop considérable porté à nos opérations de patronage proprement dites. Pour y mettre fin dans une mesure acceptable, nous avons, au commencement de l'exercice 1905, tenté un essai, incapable à coup sûr de supprimer cette lourde charge en totalité, mais pouvant la réduire à un chiffre compatible avec nos ressources.

Notre directeur spécial consentit à prendre le brochage à son compte, sans appointements désormais, et à ne recevoir de la Société que le local, le matériel, les assurances et une partie du chauffage et de l'éclairage. Cet accommodement, s'il était viable, pouvait ramener à environ 3.000 francs notre participation aux dépenses de l'atelier, en diminution de plus de 4.000 francs sur les précédentes.

Ce mode de fonctionnement se trouvait en voie d'application, lorsque la mort nous enleva M. Séguy, devenu, depuis quelques mois à peine, directeur du brochage, son entrepreneur aux conditions précitées.

A ce moment difficile pour la Société non moins que pour la famille du défunt, Mme Séguy crut pouvoir nous proposer de donner suite personnellement aux engagements pris par son mari. Sa grande habileté comme brocheuse, ses relations dans la librairie, son activité ainsi que celle de son fils, déjà adolescent, nous ont déterminés à accepter ses offres. Nous n'avons pas eu à le regretter. Depuis près d'un an qu'elle est chargée du brochage à ses propres risques, Mme Séguy n'a pas dérogé aux clauses de notre convention. Notre perte annuelle se trouve ainsi à peu près limitée aux 3.000 fr.

de subvention en nature ci-dessus mentionnés; et tout nous porte à penser que désormais aucun supplément n'aura à la compléter pour assurer le bon fonctionnement de l'atelier des femmes, auparavant si onéreux.

Il y aura là un soulagement d'autant plus à apprécier que le service des ligots a maintenant à subir des charges plus lourdes que par le passé. La concurrence persévère; les bonnes occasions se font plus rares pour le bois; et la résine, non mieux partagée, nous impose une augmentation qui deviendrait inquiétante, si elle se prolongeait.

Il serait cependant prématuré de trop s'alarmer dès à présent, puisque les ligots, cette fois, nous laissent encore un petit profit de 1.214 francs 95 centimes. Le régime nouvellement adopté au brochage nous donne, en se combinant avec cet appoint, à enregistrer une amélioration notable dans le service de nos deux ateliers. En 1904, il se chiffrait par un déficit collectif de 5.504 francs 48 centimes; en 1905 il s'est trouvé réduit à 1.821 francs 85 centimes. La différence n'est pas minime: aussi notre excédent budgétaire s'est-il trouvé porté, au 31 décembre dernier, à 4.712 francs 12 centimes, tandis qu'en 1904 il n'avait même pas atteint 200 francs, comme vous pourrez en juger en comparant les comptes financiers de nos deux derniers exercices.

Une observation est ici nécessaire. Lorsque nous tenions nous-mêmes la régie du brochage, nous faisons figurer à notre budget, comme recettes les produits de cet atelier, et comme dépenses ses matières premières, sa main-d'œuvre et ses frais généraux. Par suite de la modification survenue, nous n'aurons plus rien de ce chef à inscrire aux recettes budgétaires: le brochage ne donnera lieu qu'à une écriture à peu près fixe de 3.000 francs aux dépenses, succédant avec avantage aux 7.000 francs que l'ancien système nous imposait le plus souvent.

Vous savez peut-être, Messieurs, que la mort de M. Séguy, qui, nous ayant longtemps et fidèlement servi, laissait un vide regrettable dans nos ateliers, n'est pas l'unique deuil que nous ayons cette année à vous annoncer. M. Lasenne, directeur de l'asile Laubespain, a aussi succombé à la maladie dont il souffrait depuis longtemps. C'était une grande perte pour l'asile, auquel il avait donné une si vigou-

reuse impulsion, et dont le bon ordre lui était dû en grande partie. Là encore, la veuve du défunt a été pour nous un secours inappréciable. Rompue aux difficultés d'un service qui demande plus d'expérience qu'on ne pourrait le croire, Mme Lasenne, de concert avec son frère, a bien voulu continuer à s'en charger pour un temps assez long, pouvant nous permettre de lui trouver, quand elle cessera ses fonctions, un successeur digne des bonnes traditions laissées par son mari.

Ces deux vacances survenues dans nos asiles, n'ont pas, du reste, empêché le patronage de suivre son cours régulier.

Ce serait me répéter trop souvent que d'entrer chaque année dans le détail d'un compte moral presque toujours le même, maintenant que la Société a pris tout son développement. Le total des assistés ne varie plus guère en fin d'exercice : celui de cette année n'est que de 3.143, par suite des admissions moins nombreuses que nous ont exceptionnellement imposées des conjonctures difficiles; mais, après les transformations que je viens de vous faire connaître, nos charges, amoindries aux ateliers, vont nous laisser de quoi subvenir à plus de réceptions; et nous reverrons sans doute en 1906 le nombre de nos assistés se rapprocher de celui qui nous était habituel dans nos années d'abondance.

Dans ce total de 3.143 patronnés, à peu près semblable à celui de l'exercice précédent, plusieurs rubriques ont subi quelques modifications au point de vue du nombre des assistés. Les secours de route ont été moins restreints, les engagements militaires aussi. Par contre, les expatriations ont fait défaut; mais cette lacune est compensée par les catégories mieux partagées. Ce qu'il importe davantage de savoir, c'est la proportion des patronages utiles résultant de l'examen du compte. Vous pourrez y constater qu'elle est, comme toujours, voisine de 50 pour cent. Cette persistance est l'indice d'une loi philanthropique bien faite pour encourager les œuvres de bienfaisance : lorsqu'elles réussissent une fois sur deux, elles n'ont pas à regretter leurs efforts.

Je ne vous apprendrai rien, Messieurs, en vous rappelant que l'asile Laubespain, affecté aux hommes, est le plus suivi de nos deux établissements. Il a compté, en 1905, 3.019 pa-

tronnés, tandis que l'asile des femmes, où les conditions du séjour sont différentes, n'a reçu que 124 pensionnaires, un peu moins qu'en 1904.

Quant aux libérations conditionnelles, qui font chaque année, dans le rapport, l'objet d'une mention spéciale, elles ont atteint le chiffre de 185 demandes, dont 114 ont été appuyées par la Société, et 67 seulement admises par l'administration pénitentiaire. A ces 67 libérés conditionnels confiés à notre surveillance, il faut joindre les trois qui restaient à l'asile au 31 décembre 1904, en tout 70, dont 67 ont trouvé du travail et trois ont quitté l'asile à leur libération définitive. C'est un progrès sensible sur l'exercice 1904.

En dehors de ces opérations diverses, d'un caractère exclusivement moral ou budgétaire, nous avons à vous entretenir, cette année, d'un événement ayant failli nous mettre dans l'embarras, mais qui, fort heureusement, s'est terminé à notre avantage, et aussi au gré de notre propriétaire de l'asile des femmes, M. le comte de Pimodan, intéressé comme nous à une solution ne changeant rien à nos relations antérieures.

Voici de quoi il s'agissait. Le prolongement de la rue Frémicourt allait nous expulser de l'immeuble occupé par notre atelier de brochage, qui, vous le savez, est une location. Notre bailleur, M. de Pimodan, en vue de parer à ce contretemps, nous proposa de mettre à notre disposition le terrain du jardin assez vaste dont nous jouissions, pour y reconstruire notre atelier en façade sur la rue de Lourmel; et il a bien voulu, dans une importante mesure, s'associer à la grosse dépense qu'allait nous occasionner ce déplacement. Nous lui en exprimons notre gratitude.

D'autre part, le jury d'expropriation, devant lequel notre président a pris la peine de plaider lui-même notre cause, nous a alloué une indemnité de 77.000 francs. Sur cette subvention, nous aurons à prélever une assez forte somme, plus de 40.000 francs probablement, pour faire face à nos frais de réinstallation et pour éteindre notre dette au Crédit Foncier. Néanmoins ce prélèvement laissera à notre disposition un excédent d'environ 30.000 francs à porter à notre compte de capital, en prévision du moment où il nous faudra établir notre asile des femmes dans un immeuble à nous, à l'expiration de notre bail.

A cette date, qui n'arrivera qu'en 1921, la Société aura à lutter contre de nouveaux tracassés, car le fonds d'amélioration de nos immeubles ne sera peut-être pas encore suffisant pour couvrir les frais de la reconstruction à entreprendre. Nous aurons su du moins, dès à présent, nous préparer, pour cette éventualité, une situation meilleure, pouvant nous faciliter un autre emprunt au Crédit Foncier, et, sur laquelle, il y a un an, rien ne nous permettait encore de compter.

Mais la crainte de ces complications lointaines ne saurait, Messieurs, nous distraire de ce que nous devons de reconnaissance aux pouvoirs et aux particuliers qui assurent l'existence de notre œuvre : à l'Etat, aux départements, à la Ville de Paris, à l'Assistance publique, à nos souscripteurs, et aussi à un personnel dévoué, qui, dans l'accomplissement de notre tâche, nous vient en aide avec un zèle dont la persistance ne se dément jamais.

Après cette communication, M. Rous, trésorier de la Société, est invité, par M. le Président, à faire connaître à l'Assemblée le compte financier de 1905. Il s'exprime en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Les ressources de la Société provenant des diverses subventions et des quêtes restent, d'un exercice à l'autre, sensiblement les mêmes et sont, par cela même, un guide sûr pour l'évaluation des dépenses à effectuer. Des dispositions spéciales ayant été arrêtées pour assurer le fonctionnement de l'atelier de brochage en y consacrant une somme déterminée, il ne reste plus comme aléa que celui qui peut provenir de l'atelier des ligots. Ce dernier a été, cette année, particulièrement actif ; le chiffre des ventes s'est élevé de 18.163 à 22.796 francs, et celui des salaires distribués de 7.298 à 8.348 francs, soit en chiffres ronds, une augmentation par rapport à l'année 1904 de 4.600 francs sur le produit des ventes et de 1.000 francs sur les salaires.

Pendant que nos patronnés récoltaient, selon toute justice, le prix de leur activité, le bénéfice de la Société suivait, au

contraire, une proportion inverse, et se trouvait réduit de 1.934 francs à 1.215 francs.

La contradiction apparente qui résulte de la comparaison de ces divers chiffres, plus de travail et moins de bénéfice, s'explique par la difficulté de plus en plus grande de placer les ligots à des prix convenablement rémunérateurs, c'est ce qu'on appelle dans le commerce un article sacrifié.

On voit, en effet, sur les devantures, des faisceaux de ces petits fagots étiquetés à des prix qui ne laissent au débitant que quelques centimes de gain pour cent ligots.

Voici résumé le compte des recettes et des dépenses :

RECETTES	
Expatriations et rapatriements.....	30 30
Subventions et quêtes.....	47.117 97
Atelier de ligots.....	24.181 05
Total.....	71.329 32
DÉPENSES	
Expatriations et rapatriements.....	12 25
Administration (personnel, fournitures de bureau et correspondance)	7.307 80
Asile des femmes.....	12.632 15
Asile Laubespain .....	14.342 45
Atelier de brochage.....	3.036 70
Atelier de ligots.....	22.966 10
Frais généraux.....	6.319 75
Total.....	66.617 20

L'excédent de recettes de 4.712 fr. 12 que nous avons la satisfaction d'enregistrer ne nous fait pas perdre de vue que la Société n'a pas à rechercher de bénéfices, si ce n'est, toutefois, dans une certaine mesure qui lui permette, par une situation financière relevée progressivement, de franchir sans trop de difficulté l'échéance de 1921 prévue par notre secrétaire général.

Nous avons l'honneur de vous proposer de porter au compte du capital la somme précitée de 4.712 fr. 12.

Les comptes, mis aux voix, sont approuvés.

M. le Président se félicite en quelques mots de l'heureuse issue de la délicate opération que l'expropriation d'une partie des bâtiments dont jouissait la Société a rendue nécessaire. Elle pouvait apporter au fonctionnement de l'œuvre du patronage les plus graves embarras. Par l'effet du concours empressé de tous, de l'équitable appréciation du jury et de la bienveillance de l'administration, elle s'est résolue dans les conditions les plus favorables. Notre Société est aujourd'hui en possession d'un immeuble plus spacieux, plus salubre, plus commode et mieux outillé où il y a tout espoir que son œuvre ne pourra que se confirmer et s'étendre.

Il exprime en outre, comme M. le Secrétaire général, sa vive satisfaction de la manière dont le personnel de la Société à tous les degrés continue à remplir ses devoirs, et fait une mention spéciale de la directrice de l'atelier de brochage et de celle de l'asile des hommes, qui, frappées l'une et l'autre au cours de cette année dans leurs affections les plus chères, ont courageusement continué l'une et l'autre l'œuvre de leurs maris et y ont fait preuve d'autant d'intelligence que de fermeté.

MM. Rivière, Reynaud et Motet, membres sortants du Conseil d'administration, sont réélus à l'unanimité.

## COMPTE MORAL ET FINANCIER

pour l'exercice 1905

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
<b>Nombre des individus assistés par la Société en 1905</b>			
Patronnés restant à l'asile le 31 décembre 1904.	54	26	80
Admis dans le cours de l'année.....	2.965	98	3.063
TOTALS .....	3.019	124	3.143
<b>II</b>			
<b>Résultats du Patronage</b>			
Patronnés munis de passeport avec secours de route pour retourner dans leur pays....	222	»	222
— Réconciliés avec leur famille.....	»	1	1
— Entrés à l'hôpital.....	4	10	14
— Entrés dans un hospice de vieillards.....	»	1	1
— Admis à contracter un engagement militaire.....	21	»	21
— Placés comme ouvriers ou employés.....	577	20	597
— Rapatriés par voies ferrées .....	2	»	2
— Renvoyés pour fautes disciplinaires..	65	18	83
— Disparus sans motif.....	575	43	618
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	1.300	9	1.309
— Arrêtés pour délits antérieurs.....	2	»	2
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	176	»	176
— Réhabilités.....	4	»	4
— Restant aux asiles le 31 décembre 1905...	71	22	93
TOTALS.....	3.019	124	3.143

### RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

#### I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine .....			925
Originaires des départements :			
Ain .....	3	Report .....	484
Aisne .....	64	Gard .....	5
Allier .....	4	Garonne (Haute-) ..	8
Alpes (Basses-) ..	1	Gers .....	3
Alpes (Hautes-) ..	»	Gironde .....	21
Alpes-Maritimes ..	5	Hérault .....	5
Ardèche .....	1	Ille-et-Vilaine .....	44
Ardennes .....	38	Indre .....	9
Aube .....	20	Indre-et-Loire .....	26
Aude .....	5	Isère .....	26
Ariège .....	4	Jura .....	13
Aveyron .....	5	Landes .....	3
Bouches-du-Rhône ..	9	Loir-et-Cher .....	18
Calvados .....	11	Loire .....	22
Cantal .....	41	Loire (Haute-) .....	18
Charente .....	5	Loire-Inférieure .....	51
Charente-Inférieure ..	15	Loiret .....	34
Cher .....	13	Lot .....	5
Corrèze .....	6	Lot-et-Garonne .....	3
Corse .....	2	Lozère .....	5
Côtes-du-Nord .....	20	Maine-et-Loire .....	39
Côte-d'Or .....	40	Manche .....	36
Creuse .....	12	Marne .....	60
Dordogne .....	7	Marne (Haute-) .....	4
Doubs .....	10	Mayenne .....	22
Drôme .....	6	Meurthe-et-Moselle ..	49
Eure .....	43	Meuse .....	19
Eure-et-Loir .....	42	Morbihan .....	29
Finistère .....	52	Nièvre .....	27
		Nord .....	113
		Oise .....	33
		Orne .....	24
		Pas-de-Calais .....	42
		Puy-de-Dôme .....	»
		Pyrénées (Basses-) ..	»
		Pyrénées (Hautes-) ..	1
		Pyrénées Orientales ..	2
		Rhône .....	15
		Saône (Haute-) .....	12
		Saône-et-Loire .....	12
		Sarthe .....	27
		Savoie .....	12
		Savoie Haute-) .....	19
		Seine-et-Marne .....	49
		Seine-et-Oise .....	123
		Seine-Inférieure .....	227
		Sèvres (Deux-) .....	4
		Somme .....	103
		Tarn .....	3
		Tarn-et-Garonne .....	»
		Territoire de Belfort ..	»
		Var .....	7
		Vaucluse .....	2
		Vendée .....	7
		Vienne .....	25
		Vienne (Haute-) .....	13
		Vosges .....	19
		Yonne .....	21
A reporter ..	484	A reporter ..	1088
		TOTAL ..	2928
Colonies .....			9
Alsace-Lorraine .....			60
Étranger .....			63
Patronnés externes ou n'ayant pas fait connaître leur origine .....			81
		TOTAL ..	3143

#### II. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de 16 ans .....	11
— de 17 à 20 ans .....	377
— de 21 à 25 ans .....	269
— de 26 à 30 ans .....	399
— de 31 à 40 ans .....	768
— de 41 à 50 ans .....	755
— de 51 à 60 ans .....	470
Au-dessus de 60 ans .....	74
Age non connu .....	20
	TOTAL .. 3143

#### III. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION :

Prisons centrales .....	215
— départementales .....	1306
— de la Seine .....	1200
— militaires .....	7
Envoyés par la Préfecture de Police .....	253
Origines non connues et étrangers .....	126
Ont bénéficié de la loi de sursis .....	36
	TOTAL .. 3143

### LIBÉRÉS CONDITIONNELS

#### OPÉRATIONS DE 1905

##### I

#### Demandes :

Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.

HOMMES	FEMMES	TOTAL
182	3	185
II		
Mouvement des demandes :		
69	2	71
47	»	47
66	1	67
182	3	185
III		
Résultats du Patronage :		
66	1	67
3	»	3
»	»	»
69	1	70

Demandes rejetées par la Société .....

Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision .....

Demandes appuyées par la Société et admises par l'Administration pénitentiaire .....

TOTAUX .....

Libérés conditionnels ayant trouvé du travail... de 1904, ayant quitté l'asile en 1905 à leur libération définitive .....

— restant à l'asile au 31 décembre 1905. ....

Total des libérés conditionnels patronnés en 1905 .....



## BUDGET DE RECETTES

Total des recettes .....		71.329 32
Expatriations et rapatriements .....	30 30	
Produit net des souscriptions, quêtes et dons recueillis par les dames quéteuses ou versés directement au Bureau .....	4.514 47	
Subventions { Ministère de l'Intérieur .....	36.000 »	
{ Conseil municipal de Paris .....	1.600 »	
{ Conseil général de la Seine .....	500 »	
{ Conseils généraux des départements .....	2.000 »	
{ Pour la libération conditionnelle .....	2.503 50	47.117 97
Atelier de ligots { Produit net des ventes .....	22.796 05	
{ Ligots en magasin au 31 décembre 1905 .....	500 »	
{ Matières premières en magasin au 31 déc. 1905 .....	885 »	24.181 05
Total des Recettes .....		71.329 32

Total. . . . . Fr. 71.329 32

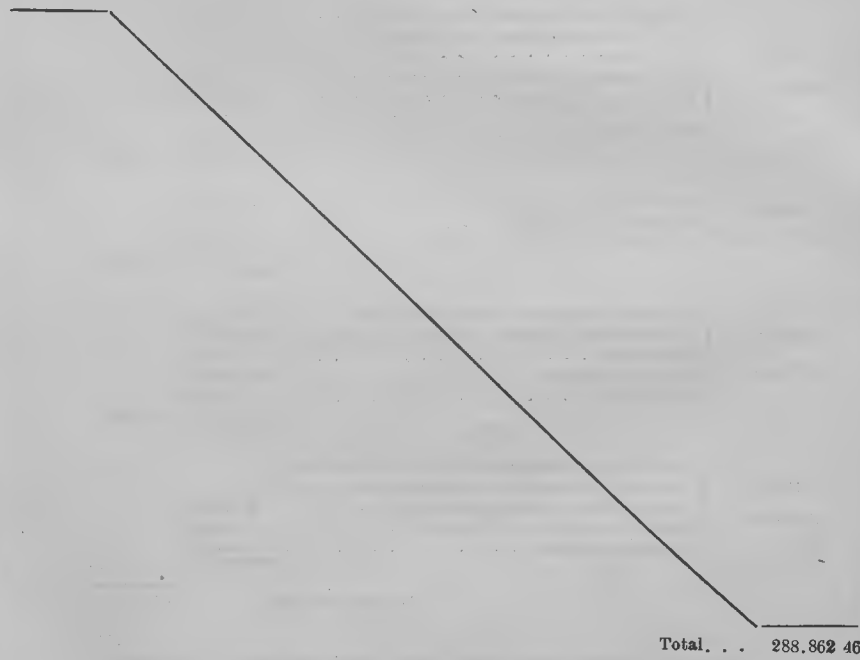
## L'EXERCICE 1905 DÉPENSES

Total des Dépenses .....		66.617 20
Expatriations et rapatriements { Frais de voyage et soldes remis aux expatriés ..	12 25	
{ Secours accordés par la Société .....	»	12 25
Administration { Personnel .....	6.700 »	
{ Pournitures de bureau et correspondance .....	607 80	7.307 80
Asile des femmes { Traitement de la directrice .....	1.500 »	
{ Loyer, eau, impôts, assurance et vidange .....	2.573 35	
{ Nourriture .....	4.440 25	
{ Eclairage, chauffage et blanchissage .....	2.603 95	
{ Secours en espèces et médicaments .....	106 40	
{ Frais divers .....	1.408 20	12.632 15
Asile Laubespain { Traitement du directeur et gratification .....	1.540 »	
{ Eau, impôts, assurances et vidange .....	1.270 80	
{ Nourriture .....	9.644 »	
{ Blanchissage et propreté .....	544 60	
{ Eclairage et chauffage .....	1.047 85	
{ Pièces militaires .....	»	
{ Frais divers .....	295 20	14.342 45
Atelier de brochage { Loyer, impôts, assurances .....	2.220 40	
{ Eclairage et chauffage .....	605 95	
{ Réparation du matériel et divers .....	210 35	3.036 70
Atelier de ligots { Ligots en magasin au 31 Décembre 1904 .....	226 50	
{ Appointements, salaires, courtage et camionnage .....	8.348 30	
{ Réparations .....	836 75	
{ Matières premières .....	13.422 35	
{ Frais divers .....	132 20	22.966 10
Frais généraux { Secours, entretien des immeubles et du matériel, courses et démarches pour les patronnés, garde et chauffage du siège social, etc. ....	5.521 70	
{ Annuité payée au Crédit Foncier .....	486 95	
{ Assemblée générale .....	311 10	6.319 75
Total des Dépenses .....		66.617 20
Excédent de Recettes à inscrire au compte du capital pour amélioration des immeubles et du matériel .....		4.712 12
Total égal .....		71.329 32

### BILAN AU

#### ACTIF

Espèces en caisse . . . . .	2.466 49
Espèces en dépôt au Crédit Lyonnais . . . . .	40.330 05
Espèces en dépôt au Crédit Industriel . . . . .	50.000 »
Espèces en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations . . . . .	387 42
Immeubles . . . . .	137.559 45
Matériel du bureau et des Asiles . . . . .	16.680 05
Valeur industrielle du brochage . . . . .	32.000 »
Matières premières existant à l'atelier de ligots . . . . .	885 »
Marchandises en magasin à l'atelier de ligots . . . . .	500 »
Débiteurs de l'atelier de ligots . . . . .	4.020 15
Débiteurs divers . . . . .	4.033 85

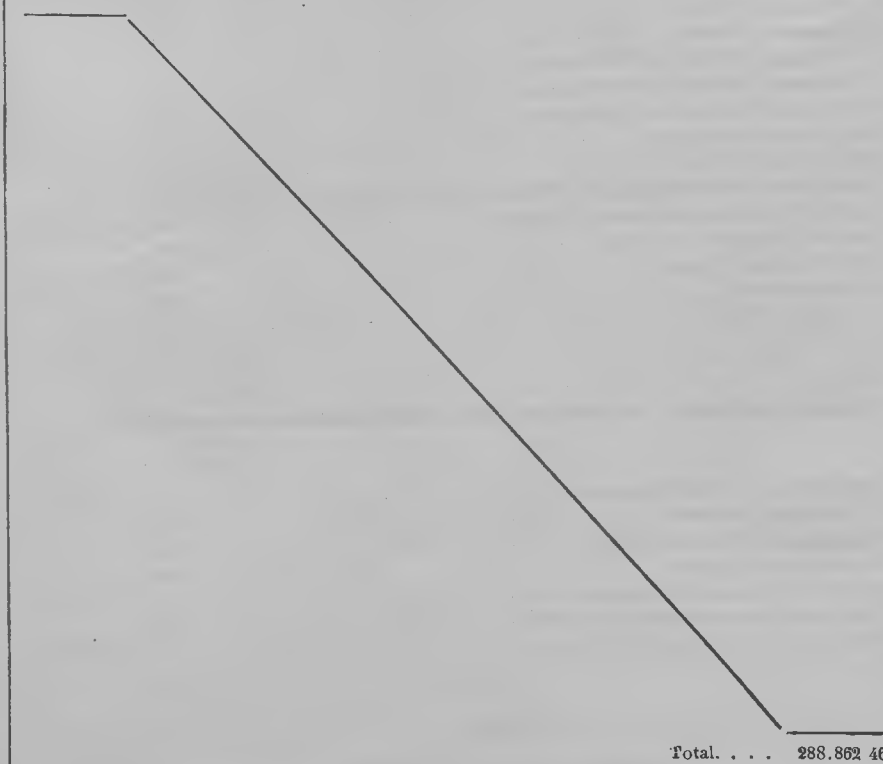


Total . . . 288.862 46

### 31 DECEMBRE 1905

#### PASSIF

Sommes dues au Crédit Foncier . . . . .	9.255 59
Pécules des libérés conditionnels . . . . .	1.301 »
Pécules des femmes patronnées . . . . .	293 05
Somme due aux fournisseurs . . . . .	1.237 90
Créanciers divers . . . . .	125 55
Capital au 31 décembre 1905 . . . . . (1)	276.649 37



Total . . . 288.862 46

(1) Le capital se trouve momentanément augmenté de la somme de 77.000 francs qui nous a été allouée à titre d'expropriation de l'atelier de brochage. Sur cette somme devront être prélevés une partie des frais de construction du nouvel atelier édifié avec le concours pécuniaire du propriétaire, et le remboursement de la dette contractée au Crédit Foncier.

## DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000 »
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BONTOUX (Eugène).....	1.100 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M <sup>me</sup> MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M <sup>me</sup> CALMANN-LÉVY.....	500 »
Paris-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M <sup>me</sup> la Comtesse de SALIS.....	500 »
M <sup>me</sup> EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »
M. GOUIN, sénateur.....	400 »

### Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
M. BÉRENGER, sénateur.....	100 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »

### Legs

Fondation MAISON, Fr. 1.157 87

## SUBVENTIONS

De l'Etat.....	Fr. 36.000 »
» (Indemnité pour les libérés conditionnels).....	2.503 50
Du Conseil municipal de la Ville de Paris.... 1904	Fr. 800 »
..... 1905	800 »
Du Conseil général du Cant.d..... 1905	50 »
De la Côte-d'Or..... 1905	100 »
Du Doubs..... 1905	100 »
D'Eure-et-Loir..... 1905	25 »
Du Finistère..... 1905	200 »
Du Gard..... 1905	50 »
D'Ille-et-Vilaine..... 1905	50 »
Des Landes..... 1905	50 »
De Loir-et-Cher..... 1905	25 »
De la Loire..... 1905	25 »
De la Manche..... 1905	300 »
De la Marne..... 1905	25 »
De Meurthe-et-Moselle..... 1905	50 »
Du Nord..... 1905	100 »
De l'Oise..... 1904	50 »
Du Pas-de-Calais..... 1905	300 »
De la Seine..... 1904	500 »
De Seine-et-Marne..... 1905	200 »
De la Somme..... 1905	100 »
De la Vienne..... 1904	25 »
..... 1905	25 »
Des Vosges..... 1905	100 »
De l'Yonne..... 1905	50 »
	<u>4.100</u>
TOTAL DES SUBVENTIONS.....	Fr. <u>42.603 50</u>

# SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A	
MM.	
AGNÈS (M <sup>me</sup> )	5
AGUILLON, avocat à la Cour de cassation	10
ALCAN, éditeur	5
ALENÇON (duc d')	20
ALJOT (M <sup>me</sup> )	10
AMY, notaire	10
ANDRÉ (M <sup>me</sup> Alfred)	20
ANDRIEU (M <sup>me</sup> )	5
ANONYME	20
ANONYME	5
ASSOLLANT (M <sup>me</sup> Adrien)	10
AUDIFFRED (M <sup>me</sup> )	10
AUDIN DU MÉNIL (M <sup>me</sup> )	5
AUGIER (M <sup>me</sup> la baronne)	10

B	
BABINET, conseiller honoraire à la Cour de cassation	10
BACOT, agent de change	5
BANNEVILLE (M <sup>me</sup> de)	5
BARBEY (M <sup>me</sup> )	5
BARBIER (M <sup>me</sup> )	10
BARBOUX, ancien bâtonnier	10
BARDOUX (M <sup>me</sup> )	5
BARLUET (M <sup>me</sup> )	5
BAUJARD (M <sup>me</sup> )	5
BAUME (Charles)	5
BAVELIER (M <sup>me</sup> )	5
BECKER (M <sup>me</sup> )	5
BECQUET (M <sup>me</sup> )	5
BÉJOT, agent de change	5
BÉJOT	5
BELIN frères, éditeurs	5
BELLAIGUE (A.)	20
BELLET	20
BELLOM (M <sup>me</sup> )	10
BENEL (M <sup>me</sup> )	5
BERCEAU	10
BERENGER (P.)	5
BERGERON (M <sup>me</sup> )	20
BERNARD	5
BERTHEUX (comtesse de)	5
BERTRAND-TAILLET, notaire	10
BESSAND père et fils et C <sup>ie</sup> (Belle Jardinière)	25
BÉTOLAUD, ancien bâtonnier	10
BIEDERMANN (M <sup>me</sup> )	10
BILLY (de)	5
BINDING (M <sup>me</sup> )	5
BOIS (G.), avocat	10
BOISMENU (baronne de)	5
BOISTEL (A.)	5
BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation	5

MM.	
BOIVIN-CHAMPEAUX	5
BON GÉNIE (Société anonyme le)	10
BON MARCHÉ (Magasins du)	50
BONNAT, membre de l'Institut	5
BONTOUX (M <sup>me</sup> )	20
BOUCARD	5
BOUCHERON, RADIUS et Cie	10
BOUDARD (A.)	5
BOURGOIS	5
BOURSE (M <sup>me</sup> )	5
BOUSQUET (M <sup>me</sup> Gaston de)	10
BOUTAREL (de)	20
BOUTHORS (M <sup>me</sup> )	5
BOUTROUX (Membre de l'Institut)	10
BRAULT, notaire	5
BRAULT, agent de change	5
BRELAU (M <sup>me</sup> )	5
BROCA (M <sup>me</sup> G.)	5
BRUN (M <sup>me</sup> Ch.)	10
BUCQUET	5
BRCQUOY, docteur	5
BUREAU	5
BUTTURA (M <sup>me</sup> )	5

C	
CAHEN (M <sup>me</sup> )	5
CAHEN d'ANVERS (M <sup>me</sup> Albert)	10
CALARY (M <sup>me</sup> Raoul)	10
CALMANN LÉVY (M <sup>me</sup> )	10
CAPENDU (M <sup>me</sup> )	5
CARETTE	5
CARON (M <sup>me</sup> )	5
CARTIER (E.), ancien bâtonnier	5
CASIMIR-PÉRIER	10
CASIMIR-PÉRIER (M <sup>me</sup> )	5
CERF (M <sup>me</sup> B.)	10
CERF (M <sup>me</sup> Hippolyte)	15
CERJAT (M <sup>me</sup> de)	5
CHAMBRE DES AVOUÉS A LA COUR d'APPEL	50
CHAMBRE SYNDICALE DES COMMISSAIRES-PRISEURS	50
CHAMBRE SYNDICALE DES VINS ET SPIRITUEUX EN GROS	30
CHARMET	5
CHASLIN (M <sup>me</sup> )	5
CHAUCHAT (M <sup>me</sup> E.)	5
CHAUDRON frères	5
CHEMINADE	5
CHÉRONNET (M <sup>me</sup> )	5
CHEVRIER (M <sup>me</sup> )	5
CHEVRIER, conseiller à la Cour de cassation	10
CHEYSSON, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut	10

MM.	
CLAIRAUT, banquier	10
CLAMAGERAN (M <sup>me</sup> )	10
CLAMOND	5
CLAUDE-LAFONTAINE et MARTINET	10
CLÉMENT (M <sup>me</sup> Léon)	5
COLLIN (M <sup>me</sup> Emile)	5
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX	10
CORDELET, sénateur	10
COSTÉ, directeurs des Magasins du Pauvre Jacques	5
COTELLE (M <sup>me</sup> )	5
COTTENET, notaire	5
COULON	5
COURIOT (M <sup>me</sup> Lucien)	5
CURÉ DE LA MADELEINE (M. le)	20
CUVINOT (M <sup>me</sup> )	5

D	
DANSAC (M <sup>lle</sup> )	5
DANTON	10
DANVIN, notaire	5
DAUCHEZ	5
DAVENPORT-WHEELER	10
DECAUVILLE, ancien sénateur	20
DEHOLLAIN	10
DELABORDE (M <sup>me</sup> L.)	5
DELAFON, notaire	10
DELAPALME, notaire	5
DELATRE (M <sup>me</sup> )	5
DELAVILLE LEROULX (M <sup>me</sup> )	5
DELBOS (M <sup>me</sup> )	5
DEMACHY, SELLIERE et C <sup>ie</sup>	20
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de cassation	10
DESCHAMPS (M <sup>me</sup> )	5
DESJARDINS (M <sup>me</sup> )	5
DESPREZ (M <sup>me</sup> )	5
DETOURBET	5
DEUTSCH fils (A.)	10
DEUTSCH (M <sup>me</sup> F.)	10
DEVIN (Léon), ancien bâtonnier	5
DOLLFUS (P.), agent de change	20
DOLEZON	5
DRAKE, député	20
DREYFUS (Ferdinand), membre du Conseil supérieur des prisons	10
DROZ (Alfred)	5
DUBOIS (M <sup>me</sup> )	5
DUBOIS (M <sup>me</sup> )	5
DU BUIT, ancien bâtonnier	10
DUCHAMPS (M <sup>me</sup> )	5
DUCHATTEL (comte)	20
DUCOING et LOISELLE	5
DUEZ (M <sup>me</sup> Léon)	20
DURAUDE (A.), ancien député	5
DUFOURMANTILLE	5
DULUD, avoué à la Cour d'appel	10
DUPERRÉ (amiral)	5
DUPONT (M <sup>me</sup> )	5
DURAND-JOURNET (M <sup>me</sup> )	5

MM.	
E	
EMERIQUE	5
ENGEL (M <sup>me</sup> )	10
ERLANGER (M <sup>me</sup> la baronne d')	20
ESDERS, directeur des Grands Magasins Saint-Joseph	5
ESPINAS	10
ETIENNE (M <sup>me</sup> )	5
EVAIN (M <sup>me</sup> la baronne)	5

F	
FANON	5
FAUCHE (M <sup>me</sup> H.)	5
FÈRE (M <sup>me</sup> )	5
FERRY (M <sup>me</sup> Jules)	10
FERTÉ (M <sup>me</sup> )	5
FEUILLOLEY, avocat général à la Cour de cassation	10
FIGARO (Journal Le)	20
FRINO, ancien député	5
FIRMIN DIDOT, éditeur	5
FLAHAUT (M <sup>me</sup> )	5
FLEUREAU (M <sup>me</sup> )	5
FOULD (Paul)	5
FOURNIER-SARLOVÈZE	5
FRANCK DE FERRIÈRE	10
FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation	20

G	
GABRIEL	5
GAILLARD	5
GAILLY, ancien sénateur	20
GALINDEZ (M <sup>me</sup> )	5
GASPARI (E.)	5
GASTINNE-RENETTE	5
GAUDIN (M <sup>me</sup> )	5
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La)	5
GEFFROY (M <sup>me</sup> )	5
GÉRARD (baron), député	10
GÉRARD (M <sup>lle</sup> )	5
GERBIDON (M <sup>lle</sup> )	10
GÉRENTE (M <sup>me</sup> Ernest)	5
GERMAIN (M <sup>me</sup> )	5
GINET (M <sup>me</sup> )	10
GIRARDIN (M <sup>me</sup> )	5
GIRAudeau, agent de change	5
GIZON (M <sup>me</sup> )	5
GOBERT (M <sup>me</sup> )	5
GOBERT-MARTIN (A Réaumur)	10
GOBLET (M <sup>me</sup> )	5
GOMEL	10
GOULDEN (M <sup>me</sup> )	5
GOURDAULT et FILS	5
GRAINVILLE (M <sup>me</sup> )	5
GRANDJEAN	5
GRETERIN (M <sup>me</sup> )	5
GRIGNON (M <sup>me</sup> )	5

MM.		MM.	
GROSCLAUDE (M <sup>me</sup> )	5	LARANGOT (M <sup>me</sup> )	5
GROUVEL (M <sup>lle</sup> )	5	LARIVIÈRE	5
GUÉDON (M <sup>me</sup> )	10	LASCOUX (M <sup>me</sup> )	5
GUICHARD (M <sup>me</sup> Jules)	10	LAUER (M <sup>me</sup> )	5
GUICHEN (M <sup>me</sup> la comtesse de)	5	LAURENT, notaire	5
GUILLET (M <sup>me</sup> )	5	LAURENT-DEGOUSSÉE (M <sup>me</sup> )	5
GUILLOT (M <sup>me</sup> )	5	LAVOLLÉE (M <sup>me</sup> )	5
GUY (M <sup>lle</sup> )	10	LAZARD frères et C <sup>ie</sup> , banquiers	20
GUY (M <sup>me</sup> )	5	LEBEL (M <sup>me</sup> Alfred)	10
GUYOT (M <sup>me</sup> )	5	LECHALAS (M <sup>me</sup> )	5
<b>H</b>			
HAMELIN (M <sup>me</sup> )	5	LEFEBVRE (M <sup>me</sup> Alphonse)	5
HAMMER (M <sup>me</sup> )	5	LEFEBVRE (M <sup>me</sup> F.)	5
HARCOURT (Marquis d')	5	LEFÈBURE (Léon)	20
HAUSSONVILLE (comte d'), membre de l'Académie française	5	LEFERME (M <sup>me</sup> )	5
HAYEM	10	LEFOUILLON (M <sup>me</sup> )	5
HECHT (M <sup>me</sup> )	20	LEHIDEUX, banquier	20
HEINE et C <sup>ie</sup>	10	LEMÉNIL	5
HERBERT, Secrétaire général de la Société des Min <sup>s</sup>	5	LEQUESNE	10
HERRMANN (M <sup>me</sup> )	5	LEROY BEAULIEU, membre de l'Institut	5
HEURTEAU (M <sup>me</sup> )	5	LEROY-DUPRÉ et C <sup>ie</sup> , banquiers	5
HIMLY, membre de l'Institut	5	LESBROS (M <sup>me</sup> )	5
HIRSCHMANN	5	LEVALLOIS et C <sup>ie</sup>	5
HOTTINGUER (M <sup>me</sup> Philippe)	30	LÉVEILLÉ (M <sup>me</sup> )	5
HOVELACQUE (M <sup>me</sup> )	5	LEVEL (M <sup>me</sup> Émile)	5
HOVELACQUE (M <sup>me</sup> )	5	LÉVY (M <sup>me</sup> Anatole)	5
HUBNER (M <sup>me</sup> )	5	LIARD, vice-recteur de l'Académie de Paris	20
HUGO-ÖBERNDORFFER	5	LIONNET (M <sup>me</sup> )	5
<b>I J</b>			
ISTEL (M <sup>me</sup> )	5	LOGEARD (M <sup>me</sup> )	5
ISTEL (Isidore)	10	LOISEAU (M <sup>me</sup> )	5
IWEINS (M <sup>me</sup> )	5	LORTAT-JACOB, avoué honoraire	20
JARNAC (M <sup>me</sup> de)	5	Lot, ancien greffier à la Cour d'appel	20
JOBRÉ-DUVAL	5	LOUBERS, conseiller à la Cour de cassation	5
JOIN-LAMBERT	5	LOVE (M <sup>me</sup> )	5
JOLY (de)	5	LOWENSTEIN frères banquiers	10
JORDAN	10	<b>M</b>	
<b>K</b>			
KAHN	10	MADRIJNE	5
KASTLER, notaire	5	MAGIMEL	5
KERHALLET (de)	10	MAIGRET (comtesse de)	5
KLOTZ (M <sup>me</sup> )	5	MALENFANT	5
KRANTZ (M <sup>me</sup> )	20	MALLET frères, banquiers	40
<b>L</b>			
LABBÉ (M <sup>me</sup> )	20	MANCEL (M <sup>me</sup> )	10
LABBEY et C <sup>ie</sup>	20	MANNHEIM	5
LABOULAYE (de), ancien ambassadeur	20	MANSAIS (M <sup>me</sup> )	5
LAMBERT-CHAMPY	5	MARCHAND	5
LAMÉ-FLEURY (M <sup>me</sup> )	20	MARCUARD et C <sup>ie</sup>	10
LANNELONGUE (M <sup>me</sup> )	5	MARESCAL (M <sup>me</sup> )	5
LA PERCHE	5	MARGUERIE (M <sup>me</sup> )	5
LAPORTE	5	MARIX (M <sup>me</sup> Edmond)	5
		MAS (M <sup>me</sup> )	5
		MASSON et C <sup>ie</sup> , éditeurs	10
		MAYNIEL, conseiller d'Etat	10
		MERVILLE (M <sup>me</sup> )	5
		MÉRY (M <sup>me</sup> )	5
		MEUNIER	5
		MEURINNE (M <sup>me</sup> Edouard)	5
		MEYNADIER (M <sup>me</sup> )	5
		MICHELEZ (notaire)	5

MM.		MM.	
MILLAUD (M <sup>me</sup> Edouard)	5	PÉROUSE	5
MIMEHEL, avocat au conseil d'Etat	20	PERSOZ (M <sup>me</sup> Jules)	5
MIR (M <sup>me</sup> )	10	PETIBON (M <sup>me</sup> )	5
MIRABAUD (M <sup>me</sup> Albert)	10	PETIT JOURNAL (le)	10
MIRABAUD et PUERARI	20	PETIT PARISIEN (le)	20
MIRALTI (M <sup>me</sup> )	10	PETSCHÉ (M <sup>me</sup> )	5
MONACO (le Prince de)	20	PICOT (G.), membre de l'Institut	10
MONOD (Henri), conseiller d'Etat	5	PICALLE commandant	5
MOREAU (M <sup>me</sup> Auguste)	5	PILLET-WILL (comte)	10
MOREL, gouverneur du Crédit Foncier	25	PINGUET, notaire	5
MOREL d'ARLEUX (docteur Paul)	5	PLON, Nourrit et C <sup>ie</sup>	5
MOTET (docteur)	20	POISSON, notaire	10
MOUSTIER (marquis de)	10	POIX (princesse de)	5
MOUTARD-MARTIN (M <sup>me</sup> )	5	POLETNICH	5
MULLER (Ed.), ancien député	5	POLONCEAU (M <sup>me</sup> )	10
MURAT (princesse Joachim)	50	POMEREU (Vicomte de)	20
<b>N</b>			
NALÉCHE (de), directeur du Journal des Débats	10	PORGÈS	5
NAUD et C <sup>ie</sup>	5	PORGÈS (M <sup>me</sup> )	5
NEUFILIZE (baronne de)	10	POSTOLE	5
NEUHAUSS	10	POTIN (Félix)	25
NICOLAS (M <sup>me</sup> )	10	POTOCKI (comte)	5
NOACH-DOLLFUS	5	POUGNET	10
NORDLING (de)	20	POUILLET (M <sup>me</sup> )	5
<b>O</b>			
OCHS (M <sup>me</sup> Alphonse)	10	PRAT (M <sup>me</sup> Henri)	5
ODIER (M <sup>lles</sup> )	5	PROPPER (M <sup>me</sup> )	10
OFFICE CENTRAL des œuvres de bienfaisance	10	PROUST, avocat, ancien magistrat	20
OFFROY, CUYARD et C <sup>ie</sup> , banquiers	5	PUAUX, ministre protestant	5
<b>P</b>			
PAGÈS (M <sup>me</sup> )	5	PULLEU (M <sup>me</sup> )	5
PAM (M <sup>me</sup> )	5	<b>Q</b>	
PARIS-FRANCE (société anonyme)	20	QUESNEL (M <sup>me</sup> )	10
PARMENTIER (général)	10	QUÉVREMONT (M <sup>me</sup> )	5
PASCALIS (M <sup>me</sup> )	5	<b>R</b>	
PASSAVANT (M <sup>me</sup> )	5	ROCHET, agent de change	5
PASSEZ, avocat à la Cour de cassation	10	RAOUL-DUVAL (M <sup>me</sup> E.)	5
PAULIAN (Louis)	5	RAOUL-DUVAL (M <sup>me</sup> F.)	5
PÉAN DE SAINT-GILLES	10	RAVEAU (M <sup>me</sup> )	5
PENAUD	5	RAYNAL (M <sup>me</sup> Léon)	5
PÉNICAUT, PELLETIER et C <sup>ie</sup>	10	REINACH (J.), ancien député	5
PEREIRE (M <sup>me</sup> Gustave)	10	RÉMUSAT (de)	10
PÉRON (M <sup>me</sup> )	5	RÉVILLON frères	50
PÉRONNE	5	REYNAUD, conseiller d'Etat	5
PÉRONNE, notaire	5	RICARD, Conseiller à la Cour d'appel	5
PÉROUSE (M <sup>me</sup> )	5	RICHARD (M <sup>me</sup> )	5
		RICHARD (Monsieur le cardinal), archevêque de Paris	20
		RIVAILLE (M <sup>me</sup> )	5
		RIVAUD (M <sup>me</sup> )	5
		RIVIÈRE (Louis)	5
		RIVIÈRE, ancien magistrat	10
		ROBINEAU, notaire	5
		RODRIGUES (M <sup>me</sup> G.)	5
		ROSENHEIM (M <sup>me</sup> )	5
		ROTHSCHILD frères, banq	50
		ROUSSEL (M <sup>me</sup> )	5
		ROUSSELET (M <sup>me</sup> )	5

MM.		MM.	
ROUVRE (de) .....	5	<b>T</b>	
Roy (M <sup>me</sup> ) .....	5	TAUB .....	10
ROYER (C. de) .....	10	TEMPS (journal le) .....	20
RUEFF .....	5	THÉVIN .....	5
RUPELLE (comte de la) .....	5	THULIÉ (docteur) .....	25
		THUREAU (G.), avocat .....	10
<b>S</b>		TILLY (M <sup>me</sup> du) .....	5
SABATIER (M <sup>me</sup> ) .....	50	TOUBEAU (M <sup>me</sup> ) .....	5
SAINT-JOSEPH (baron de) .....	5	TOURNEL (M <sup>me</sup> ) .....	5
SAINT-PIERRE (marquise de) .....	5	TOUR-EILLER, avoué à la Cour	
SAINT-QUENTIN (comte de), séna-		d'appel .....	5
teur .....	5	TRIPPIER .....	5
SALATHÉ-DIEZ (M <sup>me</sup> ) .....	5	TRUBERT .....	5
SALEMFELS (M <sup>me</sup> de) .....	5		
SALLES (M <sup>me</sup> ) .....	10	ULLMANN (M <sup>me</sup> ) .....	5
SALOMON (M <sup>me</sup> ) .....	5	USSEL (comtesse d') .....	5
SANCHEZ (M <sup>me</sup> ) .....	5	UZÈS (duchesse d') .....	5
SANCY (baron de) .....	10		
SANTOS-SUAREZ .....	5	<b>V</b>	
SAPIEHA .....	5	VALBREUZE (de) .....	10
SAUTAI (M <sup>me</sup> ) .....	5	VALLÉE, notaire .....	5
SAUTIER (M <sup>me</sup> G.) .....	5	VALLIÈRE (M <sup>me</sup> de) .....	5
SAUTTER (Louis) .....	5	VALLOT .....	5
SAUVAGE (M <sup>lle</sup> R.) .....	5	VAZ-VIEIRA (M <sup>me</sup> ) .....	20
SAY (M <sup>me</sup> Léon) .....	20	VELTEN, sénateur .....	10
SCHERER (M <sup>lle</sup> ) .....	20	VERNES (A.), banquier .....	20
SCHICKLER (baron F. de) .....	10	VEYRAC, agent de change .....	20
SCHMERBER (M <sup>me</sup> ) .....	5	VIART (comtesse de) .....	5
SCHMIDT (M. et M <sup>me</sup> ) .....	10	VIEFVILLE (de), président à la	
SCHMIT .....	5	Cour d'appel .....	10
SCHNEIDER et C <sup>ie</sup> .....	20	VIEILLARD, ancien député .....	10
SCHWENG et JÉTELS SOHN .....	5	VILMORIN (M <sup>me</sup> de) .....	5
SÉBLINE, sénateur .....	5	VILMORIN ANDRIEUX .....	20
SÉE (M <sup>me</sup> Jacques) .....	5	VINCENT (M <sup>lle</sup> ) .....	5
SÉE (M <sup>me</sup> Marc) .....	5	VINCENT-PONNIER .....	5
SEGOND (M <sup>me</sup> ) .....	5		
SELIGMANN .....	20	<b>W</b>	
SELIGMANN frères, banquiers .....	10	WADDINGTON, sénateur .....	10
SEYDOUX (M <sup>me</sup> Alfred) .....	5	WEIL (M <sup>me</sup> Henriette) .....	5
SEYNES (de) .....	5	WEILLER (M <sup>me</sup> A.) .....	5
SIBEN (M <sup>me</sup> ) .....	5	WELLES (M <sup>me</sup> ) .....	5
SILHOL, ancien sénateur .....	20	WEYHER (M <sup>me</sup> ) .....	10
SIMON (E.) .....	5	WEYER (M <sup>lle</sup> ) .....	5
SIMON .....	5	WINTER (David) .....	5
SIZERANNE (comte de la) .....	10	WITT (M <sup>me</sup> de) .....	5
SMITH (M <sup>me</sup> ) .....	10	WORMS et C <sup>ie</sup> , banquiers .....	20
SOUBIES (M <sup>me</sup> ) .....	5	WORTH .....	20
SOULTZENER (M <sup>me</sup> ) .....	5		
SOUVESTRE (A.) .....	5	<b>Z</b>	
SPANDOW (M <sup>me</sup> ) .....	5	ZADOC-KAHN, grand-rabbin .....	20
SULZBACH, banquier .....	20		
SYAMOUR (M <sup>me</sup> ) .....	5		

Souscriptions au-dessous de 5 francs ..... 620 fr. 50

Magasin du Louvre, un lot de bonneterie  
M<sup>me</sup> la baronne DE LEONINO, don important de comestibles.